

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste. et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c. Réclamations... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR 27 Mars 1884.

LA COMMISSION DU BUDGET.

Hier, la Chambre a nommé la commission des finances, laquelle sera chargée de préparer la discussion publique du budget de 1885.

On sait combien M. Tirard, notre incomparable ministre des finances, a eu de peine à équilibrer, sur le papier, les recettes et les dépenses. Il a été contraint de recourir, suivant l'expression de M. Thiers, à la fantasmagorie des chiffres, et la commission en formation sera chargée de débrouiller ce chaos. Ce ne sera pas chose facile.

Après une discussion sans élévation, sans vues d'ensemble, dans laquelle tous les orateurs semblent avoir eu pour principale préoccupation de se faire une réclame électorale, il a été procédé au scrutin qui a donné les résultats suivants.

Les noms en italique sont ceux des membres nouveaux.

1° bureau: MM. Allain-Targé, Antonin Proust, Viette.

2° bureau: MM. Andrieux, Henry Maret, de Douville-Maillefeu.

3° bureau: MM. Wilson, Rousseau, Thomson.

4° bureau: MM. Rouvier, Cavaignac, de Héridia.

5° bureau: MM. Jules Roche, de Lanessan.

6° bureau: MM. Hérald, Sadi-Carnot, Ribot.

7° bureau: MM. Loubet, Lelièvre, Henri Germain.

8° bureau: MM. Ballue, Sarrien, Etienne.

9° bureau: Des Roys, Dautresme, Logerotte.

10° bureau: Ménard-Dorian, Dubost, Bizarrilli.

Dix-sept des membres de l'ancienne commission du budget n'ont pas été réélus, ce sont: MM. Margaine, Lebaudy, Hervé-Maugon, de la Porte, Spuller, Félix Faure, Leroy, Fillol, Drumel, Barbedette, Casimir-

Périer, Roger, Papon, Boyat, Charles Ferry, Franck-Chauveau et Guichard.

La droite ne se trouve pas plus représentée cette année dans la commission du budget que les années précédentes. La majorité ayant décidé de lui refuser toute représentation, elle s'est abstenue, dans la réunion des bureaux, de prendre part à la discussion.

Quelques députés de la droite ont cru cependant devoir prendre part au vote. C'est certainement l'appoint de leurs voix qui, dans le 2° bureau, a fait passer des candidats de la gauche radicale et de l'extrême gauche et infligé à M. Paul Bert un échec qui lui a été particulièrement pénible.

Au point de vue du groupement ministériel ou antiministériel, les commissaires élus peuvent être ainsi répartis:

Sept votant toujours avec le cabinet: MM. Thomson, Cavaignac, Etienne, Lelièvre, Saint-Prix, Dubost, Lelièvre.

Quatorze hostiles: MM. Allain-Targé, Andrieux, Maret, Douville-Maillefeu, de Héridia, Ballue, de Lanessan, des Roys, Dautresme, Logerotte, Hugot, Ménard-Dorian, Wilson, de Choiseul.

Et onze douteux: MM. Rouvier, Jules Roche, Proust, Viette, Rousseau, Hérald, Sadi-Carnot, Ribot, Germain, Sarrien, Loubet.

L'opportunisme a donc subi de nombreux échecs. La façon dont la majorité a constitué la commission du budget ne laisse aucun doute sur ses intentions hostiles à l'égard de M. Tirard et de son plan financier.

Ajoutons que les ministres, membres de la Chambre, se sont prudemment abstenus de paraître dans les bureaux. On a également constaté l'absence d'environ 350 députés. Ce sont là des faits significatifs.

On proclame que la situation budgétaire est des plus critiques; on reconnaît que des remèdes énergiques sont absolument nécessaires. Puis, lorsqu'il s'agit de désigner la commission chargée d'apprécier l'étendue du mal et de proposer les remèdes, les ministres s'éclipsent, et plus de la moitié des députés se tiennent à l'écart.

Chose grave! les républicains traitent le budget comme un malade dont l'état est désespéré.

Il n'y a plus rien à faire, semblent-ils dire, et ils s'éloignent comme pour s'épargner le pénible spectacle d'une agonie provoquée par leurs fautes et vis-à-vis de laquelle ils déclarent leur impuissance.

Quant au choix qui sera fait pour la présidence, il est difficile de le prédire. Il n'y a pas moins de quatre concurrents, en effet, pour le poste de président: MM. Rouvier, Allain-Targé, Wilson et enfin le président sortant, M. Sadi-Carnot. Selon toutes probabilités, l'élection du président ne pourra pas être faite au premier tour de scrutin, à raison de ces nombreuses compétitions.

SURSIS D'APPEL.

La Chambre va discuter prochainement la nouvelle loi sur le recrutement militaire. Deux des principales innovations qu'elle renferme, la réduction du service à trois ans, et l'appel sous les drapeaux des jeunes gens destinés tant au sacerdoce qu'à l'enseignement, réuniront certainement une majorité considérable. A la veille de comparaître devant le suffrage universel, la Chambre opportuniste tiendra à se le rendre favorable par des mesures que le gros du public, malheureusement, ne sait pas toujours apprécier pour ce qu'elles valent en réalité. Mais il est une troisième disposition, introduite dans le projet, qui pourrait bien ne pas passer aussi facilement. Nous voulons parler de la suppression du volontariat d'un an. Réclamée par les radicaux intransigeants, socialistes et égalitaires, cette suppression touche plus d'un bourgeois opportuniste qui pourrait trouver mauvais qu'on le soumit, dans sa progéniture, à cette égalité brutale.

Aussi commence-t-on à parler à mots couverts, mais assez distinctement, d'une « transaction ». Chaque fois qu'il est question de transaction, attendons-nous à quelque tour de passe-passe. La « transaction », en l'espèce, consisterait en ceci: on suppri-

merait le volontariat d'un an; mais on y substituerait les « sursis d'appel ». C'est-à-dire qu'au lieu d'un droit, on aurait une faveur.

Avec le volontariat d'un an, tout jeune homme remplissant certaines conditions, a droit au volontariat d'un an. Avec le sursis d'appel, pas de conditions, pas d'exams, pas de droits. Rien que la faveur de l'arbitraire de l'État. Maître du pays, l'État, c'est-à-dire le gouvernement, c'est-à-dire les ministres, c'est-à-dire la majorité ministérielle, tient dans ses mains le sort de toute la jeunesse intelligente du pays qu'il partage en deux, faisant asseoir les bons à sa droite, les mauvais à sa gauche, renvoyant les uns à leurs études, expédiant les autres à la caserne.

On dira peut-être que l'institution sera entourée de garanties. Mais quelles sont les garanties possibles, là où l'exemption ne dérive pas nécessairement de certaines conditions d'aptitude ou de certaines situations nettement définies? Dès que le sursis d'appel n'est pas un droit, il ne peut être qu'une faveur. Si ce n'est pas la loi qui la concède, c'est de la fantaisie. On aura beau créer des commissions, c'est la justice du bon plaisir. Il y aura une hypocrisie de plus, voilà tout.

Voilà l'ère de libéralisme et de justice dans laquelle nous sommes entrés! On a parfois défini l'opportunisme un jacobinisme à petites doses. Erreur! Les jacobins étaient violents, mais ils étaient sincères. Nos maîtres actuels ne sont que des thermidoriens déguisés en sans-culottes.

Chronique générale.

LE MOUVEMENT DE L'OPINION.

En 1881, M. Thomas, républicain opportuniste, était élu député de Castres par 8,815 voix contre 8,038 données à M. Combes, député conservateur sortant. Près de mille voix de différence. La République était en hausse.

Sur l'ordre de son père, Fernand remit au fourreau son épée frémissante.

— Emenez le citoyen Rocnoir, ordonna le brigadier.

— Qu'on m'emmène avec lui, dit la marquise en se jetant toute sanglotante dans les bras de son mari.

Les sanglots de la marquise, la colère concentrée de Fernand, le calme douloureux du marquis, avaient ému les entrailles mêmes d'un tigre. Mais l'homme qui se laisse dominer par ses passions est pis qu'une bête, car il ne fait usage de sa raison que pour dompter les bons sentiments qui émanent parfois de la nature même la plus perverse.

Tel était Laurent. Après avoir causé le malheur de ses anciens bienfaiteurs, il se donna la triste satisfaction d'insulter à leur douleur.

IV. — LE DOIGT DE DIEU.

Laurent, s'avancant vers le marquis, lui dit avec une ironie qui le disputait à la violence des paroles:

— Le voilà donc ce haut et puissant marquis de Rocnoir qui, il y a dix ans, faisait tout trembler sous ses lois! Qu'est-il maintenant? Un vil prisonnier que l'État va punir de ses forfaits. Partout où la divine république passe, il ne reste plus d'aristocrates.

— Mais enfin de quoi s'agit-il? — Je ne sais comment te le dire, mon ami. Maudites soient les attributions dont on m'a accablé. — Y aurait-il quelque arrestation à faire? — Voilà précisément ce que je craignais de l'appréhender.

— Je t'y aiderai, mon ami. — Toi! exclama le comte avec épouvante. — Qu'y a-t-il en cela d'étonnant? — Mon Dieu! mon Dieu! — Quel est le criminel qu'il faut arrêter? — O mon Dieu! — Qu'est-ce donc?

— Ce criminel ne nous échappera pas, marquis, dit tout à coup Laurent, qui avait accompagné les gendarmes, mais qui s'était dissimulé derrière eux; ce criminel, c'est vous.

— Moi! — Au nom de la loi, dit en s'avancant le brigadier de gendarmerie, citoyen de Rocnoir, je vous arrête.

— Oh! mon cher Albert, quel nouveau malheur nous menace! s'exclama la marquise, accourant et se jetant dans les bras de son mari.

— Ne crains rien, mère, fit Fernand avec douceur et fermeté, nous saurons démasquer le traître. En prononçant ces paroles, Fernand était sublime de courage et de dévouement. On eût dit l'ange gardien qui veillait sur sa mère.

Le marquis avait trop éprouvé les atteintes de l'infortune pour se laisser abattre par ce nouveau revers. Il le supporta avec le calme, la dignité, le stoïcisme et la résignation que donnent seuls les vrais principes religieux.

— Monsieur le brigadier, fit-il, vous avez sans doute un mandat. Veuillez me le communiquer.

— Je vous le remettrai en vous conduisant en prison.

— Vous oubliez que tout citoyen a le droit de connaître, au préalable, les motifs qui le privent de la liberté.

— Lisez, mais hâtez-vous. Le marquis, ayant parcouru la pièce en vertu de laquelle on l'arrêtait, reprit aussitôt:

— Ce mandat est sans valeur; il a huit ans de date.

— On peut toujours arrêter un ennemi de la république, répartit Laurent avec empressement.

— Agissez, ajouta le brigadier, en s'adressant aux gendarmes.

Mais Fernand, aussi prompt que l'éclair, avait porté la main à son épée:

— Vous ne toucherez à mon père qu'après m'avoir passé sur le corps. — Arrête, mon fils. Respect aux agents de l'autorité. — Je m'oppose par la force aux abus du pouvoir. — Un excès n'en justifie pas un autre, mon fils.

33 Feuillet de l'Echo Saumurois.

LE SECRET DU CHATEAU DE ROCNOIR

Quatrième partie.

LE FANTÔME.

III. — L'ARRESTATION.

Leur conversation fut brusquement interrompue par l'arrivée du comte, qui se jeta dans les bras du marquis en poussant de profonds soupirs.

— Mon Dieu! mon Dieu! disait-il, quel malheur!

— Oh! mon ami, qu'est-ce donc qui t'accable?

— Maudite soit cette écharpe municipale. — Ne t'afflige pas, mon ami, je t'aiderai à en supporter les ennuis.

— Mais aujourd'hui, mon Dieu! ce ne sont plus des ennuis, c'est une calamité.

— M. le procureur de la République serait-il arrivé? demanda le marquis, en jettant les yeux autour de lui et en apercevant plusieurs gendarmes. — C'est pis que cela.

Un budget de quatre milliards qui ne suffit plus à un gouvernement plus prodigieux et plus cher que n'a jamais été aucun gouvernement monarchique ;
L'exercice du culte entravé par la suppression des traitements ecclésiastiques ;
Toutes les institutions religieuses chassées de l'école, de l'armée, des hôpitaux ;
En un mot, la guerre déclarée à la famille, à la propriété, à la liberté, à la religion ;
Voilà, Messieurs, les maux qui vous viennent de la République.
Le pays comprendra-t-il bientôt qu'il est temps d'abandonner ce régime qui nous perd, pour revenir à la Monarchie qui avait fait la France puissante et prospère, et qui, seule, peut la relever de son abaissement ?
Réparer tant de maux, c'est une tâche grande et difficile. Avec l'aide de Dieu, j'y travaillerai de toute mon ardeur, si vos suffrages me disent que je puis compter sur votre confiance et sur vos sympathies.
Vicomte R. DE LA BOURDONNAYE,
Conseiller général, Maire de Drain.

LE DOCTEUR DE GAGO.

Nous avons annoncé hier l'arrivée à Saumur d'une célébrité péruvienne, le docteur de Gago, un illusionniste des plus extraordinaires.
Il nous a été donné hier soir d'assister, dans une réunion intime, à une série d'expériences les plus diverses et d'un genre tout nouveau.
L'habile prestidigitateur était assis à une table de jeu et avait autour de lui une société variée de jeunes dames et de messieurs qui ne perdaient pas de vue les doigts de l'expérimentateur, afin de découvrir ses mystères. Mais le docteur de Gago ne s'y est pas fait prendre, il a laissé l'illusion complète et cependant il exécutait tous ses tours sous les regards avides de ses spectateurs avec une lenteur, non exempte de grâce, qui confondait son entourage. Personne n'a pu découvrir l'instant des transformations.
A tour de rôle, il appelait les uns ou les autres à lui prêter leur concours, et une force inconnue et invincible semblait dominer leur volonté et la plier à la sienne.
Nous savons que l'illustre prestidigitateur est appelé ce soir dans un autre salon pour y donner une grande séance, et cette soirée sera certainement le prélude d'une longue série de réjouissances où le docteur de Gago se fera connaître dans notre société et lui vaudra d'être demandé dans nombre de maisons pour des réunions privées. Ce sera une bonne fortune pour ceux qui auront l'heureuse inspiration de faire appel à son talent.

LE GAZ A LA CAMPAGNE.

Un ingénieur belge, M. Faignot-Chavée, vient de résoudre un problème dont la solution avait été vainement cherchée jusqu'ici. Grâce à l'ingénieux appareil dû à son invention, l'emploi des lampes fumeuses et du pétrole dont les dangers ne sont que trop connus, est désormais supprimé.

Chacun pourra à l'avenir, au moyen de cet appareil, fabriquer lui-même le gaz nécessaire à l'éclairage de son habitation, fût-elle réléguée dans la campagne la plus isolée.
Une découverte aussi importante ne pouvait manquer d'attirer l'attention des capitalistes ; aussi un groupe d'actionnaires vient-il de se constituer sous le nom de « Société française du Gaz universel », pour exploiter les brevets de M. Faignot-Chavée et répondre ainsi aux commandes qui affluent de tous les points de la France et de l'étranger.
Nul doute que cette invention ne soit appelée au plus grand succès dans nos campagnes.

M. Benoist, député de Baugé, dont on avait signalé la longue disparition, assistait avant-hier à la séance de la Chambre. Il répondait, à ceux qui l'interrogeaient sur sa mystérieuse absence, qu'il revenait d'un voyage nécessité par des affaires personnelles.
On n'a jamais dit que ce ne fût pas pour affaires personnelles que M. Benoist était demeuré si longtemps absent de Paris, mais il y a affaires personnelles et affaires personnelles.

MONTREUIL-BELLAY.

On écrit de cette ville au *Journal de Maine-et-Loire* que, depuis six semaines, on est sans nouvelle de M. le juge de paix du canton.
Comme M. Benoist, sans doute, il a été « obligé » de faire un voyage pour « affaires personnelles ».

TOURS.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* de mardi :
« A l'heure où paraît notre journal, notre rédacteur en chef, M. Jules Delahaye, est encore sur le banc des accusés de la Cour d'assises, pour se défendre contre l'accusation de diffamation qu'a imaginée contre lui l'ex-professeur de dessin au Lycée de Tours, le sieur Vallet.
« Demain, nous rendrons compte de ces débats, que l'*Union libérale* a justement qualifié d'avance d'intéressants. Ils ont été, en effet, fort intéressants, mais singulièrement honteux pour le Lycée de Tours. Aussi sommes-nous obligés d'inviter instamment les familles à ne pas laisser, demain, traîner le *Journal d'Indre-et-Loire* sur les tables, car on y lira ce qui se dit entre professeur et élèves, au Lycée de Tours. »

L'interrogatoire des témoins, les plaidoiries ont été fort instructives.
M^e Faye, défenseur de notre sympathique confrère M. Jules Delahaye, a produit une grande impression.
Après quelques instants de délibération, le jury est rentré en séance apportant un verdict négatif sur toutes les questions.
En conséquence, la Cour a déclaré M. Jules Delahaye acquitté de la plainte portée contre lui et a condamné M. Vallet à tous les dépens.

L'audience a été levée à deux heures du matin.

L'Espérance du Peuple raconte une amusante anecdote :

« Dernièrement, un inspecteur primaire, accompagné d'un instituteur laïque, voyageait en chemin de fer dans la direction de La Roche-sur-Yon, déclamant contre les écoles tenues par des congréganistes. Un honorable minotier, M. X..., qui se trouvait dans le même compartiment et ne connaissait pas l'inspecteur, perdit patience et lui demanda pourquoi, par exemple, M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, payait la pension de son neveu chez les Jésuites, et pourquoi l'inspecteur de Z..., qui fait partir de l'hospice une Sœur aimée de toute la ville, envoyait sa fille chez les Sœurs. Pour le coup, l'inspecteur n'y put tenir : « Monsieur, je vous défends de contrôler mes actes. — Contrôler vos actes ! Je m'en garderais bien, je ne vous connais pas. — Je suis l'inspecteur de Z... — Eh bien, monsieur, je ne vous en fais pas mon compliment. Mais, après tout, ce que j'ai dit, est-ce la vérité ? — Sans doute. J'avais perdu ma femme, il était nécessaire de confier ma fille à quelqu'un. » Son interlocuteur lui demanda pourquoi il ne l'avait pas confiée aux écoles laïques ; mais le train entra en gare, et l'inspecteur s'esquiva sans répondre. »

RENNES.

L'affaire du vol de la Trésorerie, à Rennes, vient d'entrer dans une nouvelle phase. Les cent vingt mille francs soustraits au préjudice de M. Poulain ont été retrouvés samedi soir, comme nous l'avons déjà dit. Cent dix mille francs, enveloppés dans un mouchoir de poche, étaient enfouis dans un champ voisin du nouveau cimetière, au-delà de Saint-Hélier. D'après l'aveu de Clément, un coin du mouchoir enveloppant le trésor devait sortir de terre, afin d'en rendre la découverte plus facile pour les complices qu'il aurait pu faire. Les dix autres mille francs ont été retrouvés sur la femme Brochard, belle-mère de Clément, qui les avait cachés dans un de ses vêtements. Voilà donc la somme de cent vingt mille francs remise à son légitime propriétaire. Il reste maintenant à statuer sur le sort du coupable.

Faits divers.

L'ÉCUME DE MER. — Faut-il dire « pipe Kummer » ou « pipe en écume de mer » ? Il faut dire pipe en écume.
A première vue, cela chiffonne un peu l'esprit, car il ne paraît guère possible de solidifier l'écume des flots de l'océan pour la transformer en pipes. Mais, ici, il ne s'agit, malgré les mots, ni d'écume, ni de mer. Il s'agit tout simplement de la magnésie, que beaucoup de personnes ne connaissent que comme succédané de l'huile de ricin.

La magnésie se trouve surtout dans les montagnes, à l'état de grosses masses terreuses, et offre six variétés. L'une d'elles, la magnésie hydro-silicatée, ou magnésie, est celle qui sert à fabriquer les pipes.
Les gens du métier l'ont baptisée du nom d'écume de mer parce que, mélangée d'eau et soumise à l'ébullition, elle donne une écume assez semblable à celle des flots de la mer.
Quant à M. Kummer, dont la légende a fait un grand fabricant de pipes, il n'a jamais existé. C'est un personnage inventé par Alphonse Karr, qui, un beau jour, avait parié de rendre célèbre, en une semaine, un personnage imaginaire. M. Kummer est le frère de M. Prud'homme.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES de FRANCE
M. E. SIMON, directeur.

JEUDI 27 mars 1884,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

Le THÉÂTRE de l'AMBIGU de Paris
Le grand succès actuel du théâtre
du Gymnase

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en 4 actes et 5 tableaux, de
M. GEORGES OHNET.

Distribution :

Moulinet.....	MM. Worms.
Philippe Derblay.....	Cosset.
Le duc de Bigny.....	Paul Esquier.
Le baron de Préfont.....	Herbert.
Bachelin.....	Maxuère.
Pontac.....	Brunel.
Gobert.....	Victorin.
François.....	Leduc.
Jean.....	Morel.
Le docteur.....	Giraud.
Claire de Beaulieu.....	M ^{lle} Marie Jullien.
Athénaïs.....	Wilson.
La baronne de Préfont.....	Marie Helmont.
La marquise de Beaulieu.....	Diane Vallée.
Suzanne.....	Pauline Moreau.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTÉ MUSICALE

MUGUET ET MYOSOTIS

Marzurka brillante pour piano,
PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.
LE SCEPTRE DE CLAUDINE
Conte de MI-CARÈME.
(Suite et fin.)
Claudine n'en demandait pas davantage ; elle se hâta de courir chez Mériadec.
— Ah ça ! vois-tu, fit-elle en entrant et en s'efforçant de grossir sa voix, paraît que vous avez fait aujourd'hui une jolie sottise ? Heureusement qu'on vous a arrêté à temps !... Qu'est-ce que ces idées-là ?... C'est du beau, en carême. Et votre mère !... vous ne songiez donc pas à elle, en ce moment ? Mériadec ne put retenir ses larmes.
— Ma mère ! dit-il, depuis longtemps déjà elle n'est plus ; la misère et le chagrin l'ont tuée. Non ! rien ne me rattache à la vie, et le plus mauvais service qu'on ait pu me rendre c'est d'être venu tantôt à mon secours.
— Ta, ta, ta, ta ! Des bêtises à présent ! Vous délirez, mon pauvre monsieur Mériadec ! Allons ! soyez sage et écoutez-moi bien. Il faut m'obéir... vous soigner. Le promettez-vous ?
L'artiste voulut faire quelques objections, mais la jeune fille lui ferma la bouche et courut chercher un médecin.
Celui-ci jugea l'état grave.
— On ne le tirera de là qu'avec des soins assi-

— Basto ! basto ! ne parlons pas de cela.
Et la jeune fille sortit en chantant.
Il est bien vrai qu'une bonne action rend l'esprit léger : toute la journée Claudine fut d'une gaieté folle.
C'était pourtant le jour de la Mi-Carême.
Mais la blanchisseuse ne songea nullement au sceptre qu'elle avait si généreusement abandonné et au plaisir dont elle s'était privée volontairement.
Car, pour venir au secours de Mériadec, elle avait été obligée de casser la tirelire qui contenait ses épargnes, et celles-ci avaient été complètement absorbées.
Le sacrifice paraissait doux à Claudine, et il lui suffisait de savoir Mériadec heureux pour être heureuse elle-même.
Six années, comme je l'ai dit, se sont écoulées.
Quelque changement s'est opéré dans l'existence des héros de ce récit. Mériadec n'est plus l'homme ignoré d'autrefois ; c'est, maintenant, l'auteur acclamé, le compositeur en renom.
La gloire a sonné tard à sa porte ; elle s'est fait bien attendre, mais enfin elle est arrivée.
Claudine a porté chance à l'artiste.
Peu de temps après sa tentative de suicide, le Breton a été forcé d'abandonner la maison de la rue Saint-Victor pour habiter un quartier plus convenable, car élèves, éditeurs et directeurs de théâtres se sont tout à coup, et comme à l'envi, donnés rendez-vous chez lui.
On est venu l'assaillir de propositions et de demandes.
Mériadec, dans sa situation nouvelle, n'a pas oublié Claudine et sa mère. Il désirait leur faire un

sort plus doux ; mais les deux femmes s'y sont énergiquement refusées.
Mériadec s'est alors borné à venir passer, de temps à autre, quelques heures avec elles.
Dans la chambre occupée naguère par le maître-tro, s'est installé, à son départ, un jeune ouvrier, sobre, rangé, intelligent, plein d'activité et d'ardeur pour le travail.
Il a remarqué Claudine, et celle-ci ne s'est pas montrée indifférente à ses attentions.
Bref, Eugène a demandé à M^{me} Forestier la main de sa fille.
La mère l'a accordée avec joie, et les noces se célébraient le jour de la Mi-Carême.
Dimanche avait lieu, dans la mansarde, le repas des fiançailles.
Comme on le pense, Mériadec s'était fait un plaisir d'y assister.
Au dessert il a remis, entre les mains de la future mariée un portefeuille bien garni, et, comme la blanchisseuse faisait des difficultés pour l'accepter :
— Ma chère Claudine, s'est-il écrié, souvenez-vous que d'un ami rien ne se refuse ; vous-même me l'avez dit il y a six ans. Qui sait ce que je serais devenu maintenant si je m'étais montré aussi scrupuleux que naguère ? Prenez, mon enfant, ce sera pour monter votre ménage. Je le rappelle volontiers : c'est vous qui êtes la cause de ma fortune et je ne l'oublierai jamais !
En cette circonstance encore, la morale triomphe : une bonne œuvre a profité à celle qui l'a accomplie et à celui qui l'a reçue.

PAUL LIORÉL.

